

JOURNAL DE ROUBAIX

MONITEUR POLITIQUE, INDUSTRIEL & COMMERCIAL DU NORD

Le JOURNAL DE ROUBAIX est désigné pour la publication des ANNONCES LÉGALES et JUDICIAIRES

ALFRED REBOUX
 Propriétaire-Gérant
 ANNONCES:
 Roubaix: Fourcoing: Trévis: 12.50
 Six mois: 70.00
 Un an: 130.00
 Nord, Pas-de-Calais, Somme, Aisne, 15 fr.
 La France et l'Étranger, les frais de poste en sus.
 Le prix des Abonnements est payable d'avance. — Tout abonnement continue, jusqu'à détermination contraire.

ALFRED REBOUX
 Propriétaire-Gérant
 ANNONCES:
 La ligne: 26 c.
 Réclames: 50 c.
 Faits divers: 50 c.
 On peut traiter à forfait pour les abonnements d'annonces.
 Les abonnements et les annonces sont reçus à Roubaix, au bureau du Journal à Lille, chez M. Quatre Bras, Grand-Place; à Paris, chez MM. HAVAS, LAFITTE et C^o, 34, rue Notre-Dame-des-Victoires (place de la Bourse); à Bruxelles, à l'Office de Publicité.

Les abonnements et les annonces pour le Journal de Roubaix sont reçus:
 A ROUBAIX, aux bureaux du Journal à Lille, rue de la Gare et aux bureaux du Journal, Grand-Place (entrés par les escaliers Saint-Étienne).
 A TOURCOING, rue d'Havré, 25.
 A BRUXELLES, rue de Lille.
 A PARIS, aux bureaux de l'Agence Havas, Laffitte et C^o, 34, rue Notre-Dame-des-Victoires, 34.

ROUBAIX, LE 19 MAI 1881

BOURSE DE PARIS		18 MAI	19 MAI
Séances gouvernementales			
3 0/0	83 95	83 15	83 15
5 0/0	87 25	87 40	87 40
Amortissable	86 00	85 95	85 95
Amortissable nouveau	114 50	114 30	114 30
1 1/2 0/0	119 90	119 90	119 90
Emprunt 5 0/0			

Dépêches communiquées par MM. Nouzès, Gannais & C ^o		18 MAI	19 MAI
3 0/0	86 20	86 27	86 27
5 0/0	87 40	87 45	87 45
Banque d'Escompte	823 00	823 00	823 00
Hypothécaire	675 00	700 00	700 00
de Paris	1277 00	1273 00	1273 00
Foncier Algérien	750 00	750 00	750 00
Foncier de France	1716 00	1705 00	1705 00
Mobilier	750 00	748 00	748 00
Général	727 00	728 00	728 00
Union	1290 00	1272 00	1272 00
Suez	1825 00	1825 00	1825 00
Unifiée	399 00	601 00	601 00
Italienne	91 05	91 15	91 15
Russe 1877	95 3/8	95 0/8	95 0/8
Lombard	775 00	777 00	777 00
Banque d'Espagne	603 00	600 00	600 00
Chemins espagnols	810 00	805 00	805 00
Chemins autrichiens	735 00	742 00	742 00
Lombards	258 00	260 00	260 00
Nord d'Espagne	553 00	550 00	550 00
Saragosse	495 00	492 00	492 00

DÉPÊCHES COMMERCIALES
 Dépêches de MM. Busch et Cie, du Havre, représentés à Roubaix, par M. Bouteau-Grymoult.
 Havre, 19 mai.
 Ventes 800 b. Marché ferme.
 Liverpool, 19 mai.
 Ventes 10,000 b. Marché soutenu.
 New-York, 19 mai.
 Recettes 6,000 b.
 New-Orléans low middling 76 1/2
 Savannah 77 1/2

BULLETIN DU JOUR

C'est aujourd'hui que commence la grande bataille entre les partisans du scrutin de liste et les partisans du scrutin d'arrondissement. Généraux et soldats se préparent à donner de leur personne avec entrain. M. Gambetta abandonnera le fauteuil de la présidence et interviendra, nous dit le *Voltaire*, aussi souvent qu'il le faudra. On peut s'attendre à une lutte acharnée, car de très-grands intérêts sont en jeu, des intérêts personnels, doublés maintenant d'intérêts de situation et d'amour-propre. Quant au résultat final, il est difficile dans ce moment de le préjuger. Les uns, ce sont ceux qui veulent le maintien du mode de votation actuel, affirmant que le rejet du scrutin plurinominal est certain. Les journaux qui défendent la proposition Bardoux escomptent au contraire son succès. Quant aux sceptiques, ils disent que si « le jockey Gambetta monte lui-même son crack, l'arrondissement est enfoncé. » Telle est, en ce moment, la situation dans ce que le *Figaro* appelle irrévèrement le *Betting Parliament*.

En attendant, on cherche, des deux côtés, à faire des recrues. Les adversaires du scrutin de liste ont réussi à engager personnellement le chef de l'Etat. La *Paix*, le journal de l'Élysée, publie en effet cette note :

« M. Boyasset, rapporteur de la commission de la Chambre chargée d'examiner la proposition Bardoux relative au scrutin de liste, a été reçu hier après-midi par M. le président de la république. »

Nous croyons savoir que, dans cet entretien, M. le président a maintenu avec une grande fermeté son opinion défavorable sur la nécessité de conserver le mode actuel de votation, en faisant ressortir les réels dangers que l'adoption du scrutin de liste pourrait entraîner, dans l'avenir, pour la République.

Mais si M. Grévy est avec M. Boyasset, M. Bardoux a pour lui M. Gambetta. Or, s'il faut en croire le *Pays*, la traite des rouges se fait sur tout le littoral de la majorité républicaine. A l'un, on offrirait contre sa voix l'étoffe souple et luisante d'une robe de conseiller; à l'autre, les verroteries de la Légion d'Honneur. Mais c'est surtout en politique que promet et tenir sont devenus, et une petite manœuvre parlementaire permettra aux timides de se prononcer au mieux, non de l'intérêt de M. Gambetta, mais au mieux de leur propre intérêt.

Il est certain, en effet, aujourd'hui qu'une demande de scrutin

secret sera déposée par M. de Saint-Martin, qui a recueilli les cinquante signatures exigées par le règlement. Le caractère de cet expédient « d'induire d'une Assemblée française, » et prétend qu'il « n'a d'autre but que d'encourager les lâchetés et les déféctions. » Pourquoi la majorité républicaine n'a-t-elle pas alors supprimé cet article « indigne? » Serait-ce parce que M. Gambetta s'en était servi en 1875? N'est-ce pas plutôt parce qu'il craint que nombre de membres de la gauche ne tiennent pas scrupuleusement leurs engagements « signés, comme le rappelle l'*Intransigeant*, sur la tête de Trompette, entre un verre de roederer et une poire de bon-chrétien? »

On dément aujourd'hui la « destitution du bey. » La Porte s'est contentée de déclarer au bey que le traité du 12 mai « doit être considéré comme nul et non avenue. » En même temps elle a adressé à ses représentants une nouvelle circulaire dans laquelle elle dit que ni le bey ni les Tunisiens ne sont obligés de se soumettre à ce traité. C'est là une manifestation toute platonique et il n'y a pas lieu de s'en préoccuper.

D'après le *Times*, lord Lyons aurait communiqué une note « amicale » à notre gouvernement, dans le but de connaître ses intentions au sujet de Bizerte. M. Barthélemy Saint-Hilaire aurait répondu, d'après le journal de la Cité, que la France ne songeait, ni à s'annexer la Tunisie, ni à garder Bizerte. Il convient d'attendre, pour l'apprécier, le texte même de la réponse de M. Barthélemy Saint-Hilaire. Le dernier détail mentionné dans la dépêche du *Times* paraît sujet à caution, le *Télégraphe* et d'autres journaux plus ou moins officieux affirmant que Bizerte serait conservé par la France.

Assemblée générale des catholiques

L'Assemblée des Catholiques ouvrait mardi sa première séance générale dans la salle du gymnase Pascaud, rue de Vaugirard, 59 bis. Toutes les sommités catholiques avaient tenu à assister à la séance d'ouverture, présidée par M. Chesnelong, comme aussi à entendre la parole de l'éloquent sénateur. La salle Pascaud regorgeait de monde et, au milieu de la foule qui se presse, c'est à grand-peine que nous pouvons noter au passage :

MM. de Saint-Victor, ancien député; Pagès, ancien avocat général; Levé, directeur du *Monde*; Blachère, député; Paul Besson, ancien député; duc de Vicence; Lucien Brun, sénateur; Keller, député; baron Reille, député; abbé d'Hulst, etc., etc.

Le bureau est ainsi composé, pour toute la durée de ces assises catholiques :

Messieurs Guibert et Richard, présidents d'honneur; M. Chesnelong, président; MM. Pellerin, comte d'Esaintol, comte de Saint-Siène, Jules Lammens, baron de Traversé, de Rouvent, vice-présidents; MM. Prosper Rambaud, comte de Luppé, comte de Kergorlay, vicomte de Carné, Raymond, Jean de Mussey, secrétaires.

A huit heures et demie, M. Chesnelong ouvre la séance et propose l'envoi immédiat d'une adresse au Souverain Pontife.

Cette adresse est votée par acclamation. En voici le texte :

Très-Saint-Père, les catholiques réunis en ce moment à Paris pour la défense de leur foi et de leurs droits, se font un devoir, avant de commencer leurs travaux, de déposer aux pieds de Votre Sainteté l'hommage de leur dévouement filial et sollicitent respectueusement votre bénédiction apostolique.

M. Chesnelong prend ensuite la parole pour retracer l'histoire des dernières années, et rappeler ce qu'a fait pour la cause religieuse l'Assemblée nationale. Puis M. Chesnelong passe à l'histoire d'aujourd'hui.

Il met toutes les libertés disparues les unes après les autres : une seule reste debout, la liberté de la protestation; il faut en user sans relâche; « Le silence du droit serait la trahison du devoir. »

Un appel à l'union de tous les catholiques, faisant allusion à des dissentiments récents dont la presse a parlé, fait sensation dans l'auditoire.

Une quête des plus fructueuses a été faite à la sortie, au profit de « l'œuvre de la lutte. »

Les assemblées générales se tiendront les jours suivants, dans le même local, jusqu'au 21 mai prochain.

ÉTONNANTE MODESTIE !

Les anciens ne manquaient jamais de noter les faits extraordinaires qui présageaient, suivant eux, de graves événements.

A chaque page, pour ainsi dire, on peut lire dans *Tite-Live*, par exemple, qu'une vache a mis bas un veau à deux têtes, qu'on a entendu tonner dans un ciel serein, qu'un loup a ravi l'épée d'une sentinelle.

La République française nous donne lieu de relever un prodige non moins merveilleux peut-être que celui du loup qui désarme une sentinelle; on lit dans cette feuille :

Tunis, 6 mai.
 (Reçu le 12.)

Voici cinq jours que j'habite la capitale de la régence, et je me sens encore incapable de vous parler en connaissance de cause de ses habitants et de leurs dispositions.

Nous en sommes stupéfaits ! Comment il y a déjà cinq jours que le correspondant de la République française est à Tunis ! Et il se croit encore incapable de parler en connaissance de cause des habitants de cette ville et de leurs dispositions ! Mais à quoi songe ce malheureux ? S'imaginait-il, par hasard, qu'on l'envoie en Tunisie pour étudier ces questions ? Mais alors il lui faudra des mois, peut-être des années.

M. Gambetta doit être furieux. Il ne met pas ce tant de façons, lui, à parler de ce qu'il ignore, de Bouvines comme de Longjumeau !

Le correspondant de la feuille opportuniste se montre doublement naïf, quand il s'aperçoit que cinq jours sont insuffisants pour connaître la population d'une ville et quand il en fait l'aveu.

Les petits employés du Gouvernement

Où est le temps où les républicains s'apitoient sur le sort des petits employés du gouvernement et réclamaient avec énergie contre les gros traitements des budgétivores ! Les temps sont bien changés; les républicains ont les gros traitements et ne songent plus aux petits employés.

Nous nous contenterons aujourd'hui de signaler la situation précaire des garçons de salle du Sénat, qui ne reçoivent que quatorze et quinze cents francs par an et sont mariés et pères de famille pour la plupart : il leur faut dix et quinze ans de service pour arriver à 1650 et 1700 francs.

M. Pelletan, qui jouit d'un gros traitement comme sénateur et comme questeur, aurait l'occasion de se signaler par un acte d'humanité, en s'efforçant d'améliorer le sort de ces employés, dont l'exactitude, la politesse et la complaisance sont bien connues de tous ceux qui fréquentent le Sénat.

Mais il y a gros à parier que le souci des petits employés ne troublera guère le repos des opportunistes.

SERAIT-CE UN NOUVEAU TRINQUET ?

Le Conseil municipal a élu hier M. Engelhard, en qualité de président.

Cette élection, au dire des feuilles opportunistes, aurait une signification toute pacifique, vis-à-vis de la préfecture de police.

L'honorable conseiller, ajoutent-elles, serait engagé à user de son influence pour dénoncer pacifiquement une crise qui ne peut que compromettre les intérêts municipaux.

M. Engelhard, qui fut président de la commission d'organisation commerciale, dont M. Sigismond Lacroix fut le rapporteur, serait-il passé à l'opportunisme, comme un simple Trinquet ?

Tout nous porte à le croire.

Le nouveau président du conseil municipal n'a pas prononcé hier l'allocution d'usage.

Pourquoi ce silence ? Quelle signification donner à ce mutisme ?

Le silence calculé du président Engelhard ne nous dit rien qui vaille.

Attendons la séance de jeudi, dit le *Napoleon*, pour porter un jugement définitif sur cette affaire, et pour savoir nettement si le président Engelhard a exécuté son évolution, à la façon du citoyen Trinquet et de tant d'autres citoyens austères et incorruptibles.

UNE BONNE MESURE

On ne saurait trop applaudir aux mesures que M. Tirard a prescrites pour empêcher l'introduction en France des viandes conservées d'Amérique.

Diverses correspondances que nous recevons de New-York accusent une nouvelle recrudescence dans les cas de trichinose constatés. Il n'est point de porc qui ne soit atteint et les expériences faites journellement au labo-

toire de Chicago établissent à quel point le mal a fait de progrès.

En France, quelques cas de trichinose, qu'on avait confondus d'abord avec des cas de fièvre typhoïde, ont été constatés.

C'est le cas où jamais d'engager nos lecteurs à prendre les plus grandes précautions et à engager le gouvernement à persévérer dans la voie où il est entré.

Une Institutrice laïque

Voici deux pièces officielles intéressantes :

PREFECTURE COUR D'ASSISES

ARRÊT

Par arrêt rendu le 17 mai 1881, mil huit cent quatre-vingt-un par la cour d'assises des Pyrénées-Orientales, séant à Perpignan, la nommée SAINT-PAUL ROSE, âgée de 33 ans, institutrice, née à Londres, domiciliée à Rivesaltes, a été déclarée coupable d'avoir commis le crime de suppression d'enfant en supprimant un enfant né vivant dont elle était accouchée, est condamnée par contumace à dix années de réclusion, dix années de surveillance et aux dépens de l'exécution des articles 345, 46 du Code Pénal et 368 du Code d'instruction criminelle.

Pour l'extrait conforme délivré à M. le procureur de la République.

Pour le greffier du Tribunal. J. MOULINS. Commissaire-greffier. Vu au Parquet à Perpignan, le 3 mai 1881.

Pour le Procureur de la République, E. MARSAN.

ARRÊTE :

Art. 1^{er}. — Mlle Saint-Paul (Rose), institutrice à Rivesaltes, est révoquée de ses fonctions.

Art. 2. — M. l'inspecteur d'Académie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Perpignan, le 3 mars 1880.

Le préfet : G. RIVAUD.

Ainsi Mlle Saint-Paul a été condamnée pour le crime d'infanticide, et M. le préfet Rivaud l'a révoquée de ses fonctions pour avoir quitté son poste sans avoir demandé l'autorisation.

ORDRES ET CONTRE-ORDRES

Le télégraphe nous apprendait hier que le 9^e régiment de chasseurs à cheval vient de débarquer à Bizerte.

Ce malheureux régiment a traversé, à Marseille, des péripéties qui révèlent une fois de plus l'effroyable désordre qui règne au ministère de la guerre.

Voici ce que nous lisons dans le *Journal de Marseille* :

Nous avons rapidement signalé, hier matin, ce fait étrange d'un régiment de cavalerie embarqué le lundi soir, débarqué, puis rembarqué le mardi matin, et enfin parti.

On nous signale encore un chef d'escadron qui a fait la navette entre Marseille et Toulon, renvoyé d'une de ces villes à l'autre, puis embarqué dans l'une d'elles, et signalé par dépêche, après son départ, comme ne devant pas partir.

Il y a quelques jours, ordre arrive du ministère de la guerre de faire partir de Marseille, dans deux heures, 200 mulets de cavalerie, pour être dirigés sur l'Algérie, ou ils n'abandonnent pas ? La dépêche s'en souciait-il peu ?

Ces faits, entre cent du même genre, témoignent du désarroi complet qui règne dans la direction de la campagne de Tunisie.

La responsabilité en remonte directement au ministère, car c'est lui, on le sait, qui règle tout, à coups de dépêches, sans laisser la moindre initiative aux chefs de corps ni aux généraux chargés des grands commandements. Personne n'avait le tête à la besogne, les préoccupations étant toutes au grand débat de demain.

C'est pourquoi il ne faut pas regretter que la commission pour la réorganisation de la préfecture de police n'ait pas été nommée hier, car si cette nomination doit donner lieu à une discussion sérieuse dans les bureaux, le moment eût été mal choisi.

Après le vote sur la proposition Bardoux, les esprits seront plus de sang-froid et mieux disposés à examiner la principale question qui, en dehors du budget, s'impose à leur attention d'ici à la fin de la session, à moins, car toutes les surprises sont possibles sous le régime de l'opportunisme, à moins, dis-je, que M. Constant ne trouve convenable de retirer son projet, par suite de la reconstitution d'une majorité gambettiste au sein de notre conseil municipal.

Le fait est que M. Gambetta devant, à l'aide de cette majorité, avoir un moyen d'action de plus sur le gouvernement, serait bien aise de laisser toucher à la préfecture de police telle qu'elle est aujourd'hui organisée. C'est du reste, ce que laisse entendre ce matin la République française, en déclarant que la paix étant assurée désormais entre le gouvernement et le conseil municipal, il faut donner satisfaction à ce dernier en sacrifiant M. Andrieux.

M. Brisson annonçait, cette après-midi, ses amis de la gauche, que tous les

LETTRE DE PARIS

de notre correspondant particulier

Paris, le 18 mai 1881

Le débat sur la proposition Bardoux durera-t-il seulement quelques heures ou se prolongera-t-il jusqu'à samedi ? Le nombre des orateurs inscrits pour ou contre rendrait cette dernière hypothèse assez vraisemblable. Cependant la République française prévient ses lecteurs que cette liste ne signifie rien, attendu que plusieurs des inscrits renonceraient à la parole et qu'il y a de nouveaux orateurs en perspective. Aussi incline-t-on au Palais-Bourbon que les premiers discours prononcés devant déterminer un courant puissant dans un sens ou dans un autre, la Chambre ne s'attardera pas longtemps à une discussion devenue inutile. Cette opinion semble indiquée que M. Gambetta prendra très-

probablement la parole dans la séance de demain. Les partisans du scrutin d'arrondissement n'ayant guère d'orateurs à lui opposer, pas plus qu'à MM. Brisson, Léguat et Legros, ils devront donc s'empresser de recourir au bulletin de vote qui constitue pour eux le meilleur des arguments.

Dans ces conditions, il est très-possible, je le répète, que le verdict soit rendu dès demain. Cette solution, en tous cas, du scrutin paraît trop hâtive, puis-je, de l'avis de tous, la discussion maintenant épuisée dans le public, ne saurait être l'occasion d'aucun argument nouveau à la tribune. La Chambre y économiserait donc une perte de temps, et l'incertitude des électeurs prendrait fin quant à rante-huit heures plus tôt, ce qui n'est pas un mince avantage.

L'audience accordée hier à M. Boyasset par le président de la République a dû consoler le rapporteur de la commission du scrutin de liste, car il lui ont été prodigués par les opportunistes, surtout si, comme l'annonce la *Paix*, M. Jules Grévy a, dans cette occasion « maintenu avec une grande fermeté son opinion antérieure sur la nécessité de conserver le mode actuel de votation, et faisant ressortir les réels dangers que l'adoption du scrutin de liste pourrait, dans l'avenir, faire courir à la République. »

Cette note de l'organe de l'Élysée très remarquée de tous les députés réunis au Palais-Bourbon, pour les séances de commission, a dit-on, été particulièrement désagréable à M. Gambetta, dont les intimes ne cachaient pas le reste leur mécontentement.

Le président de la Chambre est parti à deux heures pour Ville-d'Avray, où il va se recueillir en vue de son discours de demain. C'est son habitude à la veille des grands coups de collier qu'il a dû donner pendant le cours de sa carrière parlementaire.

Ce qui ne contribue pas peu, en dehors de la note de la *Paix*, à allonger la mine des opportunistes, c'est l'échec de leurs négociations à l'effet d'empêcher la demande de scrutin secret de se produire. Le bureau de l'Union républicaine a vainement fait appel à ses compères de la gauche modérée pour faire retirer quelques-unes des signatures apposées sur la liste de M. Saint-Martin, de façon à ce que le nombre réglementaire de 50 ne s'y trouvât plus. Les signataires n'ont pas voulu être déshonorés. Le scrutin secret décidera donc du sort de la partie, malgré toutes les objurgations de la coterie gambettiste contre une pareille manœuvre qui n'a d'autre but, disent-ils (*risum tenentis, amici*), que d'empêcher dans les deux camps les lâchetés et les déféctions.

En réalité, comme ce sont la République jacobine et la République libérale qui se trouvent en présence sous la forme des scrutins, tous les honnêtes gens doivent faire de vœux pour que le scrutin d'arrondissement, qui, tôt ou tard, débarrassera le terrain politique des ambitieux et des ferrails qui l'engorgent aujourd'hui.

Que le scrutin de liste ou le scrutin d'arrondissement l'emporte, le vote aura certainement pour résultat de donner la majorité d'un façon irrémédiable. Les vaincus ne pardonneront jamais à leurs vainqueurs, surtout si c'est le vote unanime qui triomphe. On s'en aperçoit déjà dans les rapports entre députés républicains, connus pour être d'opinion opposée sur la proposition Bardoux. Les uns et les autres ont perdu de leur confiance réciproque; ils s'évitent ou gardent une réserve contraire à leurs habitudes.

Quant aux membres qui n'ont pas encore fait connaître leur sentiment, et qui au nombre de quatre-vingts environ, sont considérés comme devant former l'appoint de la majorité, suivant qu'ils se porteront de l'un ou de l'autre côté, ils ont certainement pour étude énigmatique, et il est probable qu'ils la garderont jusqu'au vote inclusivement. C'est parmi eux surtout que se trouvent les signataires de la proposition du scrutin secret.

Vous voyez, par cet exposé, combien sont grandes les préoccupations à la Chambre. J'ajouterais qu'elles ne sont pas moindres dans les régions officielles, où l'on semble croire que le rejet de la proposition Bardoux est appelé à régir sur le cabinet, sinon en entier, du moins sur la personne de quelques-uns de ses membres.

Les ministres ont beau avoir décrété leur neutralité, cela n'empêche pas le public de savoir parfaitement quelles sont les préférences de chacun d'eux pour l'Élysée ou le Palais-Bourbon mais en jeu dans la lutte entre les deux scrutins. Ettonnez-vous donc, après cela, si de part et d'autre, on a montré tant de mollesse, tant de distraction dans les débats de ces derniers jours concernant soit le recrutement militaire, soit les chambres syndicales. Personne n'avait le tête à la besogne, les préoccupations étant toutes au grand débat de demain.

C'est pourquoi il ne faut pas regretter que la commission pour la réorganisation de la préfecture de police n'ait pas été nommée hier, car si cette nomination doit donner lieu à une discussion sérieuse dans les bureaux, le moment eût été mal choisi.

Après le vote sur la proposition Bardoux, les esprits seront plus de sang-froid et mieux disposés à examiner la principale question qui, en dehors du budget, s'impose à leur attention d'ici à la fin de la session, à moins, car toutes les surprises sont possibles sous le régime de l'opportunisme, à moins, dis-je, que M. Constant ne trouve convenable de retirer son projet, par suite de la reconstitution d'une majorité gambettiste au sein de notre conseil municipal.

Le fait est que M. Gambetta devant, à l'aide de cette majorité, avoir un moyen d'action de plus sur le gouvernement, serait bien aise de laisser toucher à la préfecture de police telle qu'elle est aujourd'hui organisée. C'est du reste, ce que laisse entendre ce matin la République française, en déclarant que la paix étant assurée désormais entre le gouvernement et le conseil municipal, il faut donner satisfaction à ce dernier en sacrifiant M. Andrieux.

M. Brisson annonçait, cette après-midi, ses amis de la gauche, que tous les

rapporis, y compris celui de M. Rouvier, le rapporteur général, étant prêt, il demanderait que la discussion du budget, en séance publique, vint à l'ordre du jour du 2 juin.

D'après les rumeurs des couloirs, M. Engelhard était allé hier voir M. Constant pour lui soumettre le discours qu'il doit prononcer à la prochaine séance du conseil municipal, en prenant possession du fauteuil de la présidence.

M. Hervé aurait l'intention de se présenter demain à la salle de l'Alcazar, pour y soutenir, contradictoirement avec MM. Anatole de la Forge et Paul Dubois, sa candidature dans le nouveau arrondissement.

M. A. Lefèvre serait rentré à la rédaction de la France, dont il s'était séparé lors de l'affaire de Cisse. C'est à lui du reste, que l'on attribue cette communication à laquelle sa qualité de rapporteur du budget de la guerre et son autorité, que les dépenses de notre expédition ne dépasseraient pas vingt millions, dont la moitié au moins pourraient être classées dans la catégorie des dépenses productives, comme, par exemple, les achats de chevaux, les réserves acquises à l'armée et les munitions de toute sorte, dont la plus grande partie ne sera pas employée.

C'est M. Henri Didier, conseiller à la cour d'assises, qui a été choisi cette après-midi par la grande majorité pour son candidat au fauteuil de M. Bazé. Vous savez que le centre gauche a choisi M. Victor Lefranc pour remplacer M. Oscar Lafayette.

Les amis de M. Hervé annoncent qu'il ne pourra réunir demain, comme d'habitude, son intention, ses électeurs, parce que la salle Hertz, où devait avoir lieu cette réunion, n'est pas libre. C'est dans les premiers jours de la semaine prochaine que la réunion aura lieu.

Le marché à la fin de la semaine a été fermé. Il est meilleur qu'hier, il est vrai, mais sa tenue n'est pas satisfaisante. Il semble devoir en être ainsi tant que des complications du côté de l'Angleterre, de l'Italie et de la Porte, à propos de la question tunisienne, resteront en perspective. Aujourd'hui, la Bourse est préoccupée de la conversation entre lord Lyons et M. Barthélemy Saint-Hilaire au sujet de nos intentions concernant le port de Bizerte, puis des troubles qui auraient éclaté à Naples, Florence, Pise et Milan et qui menaceraient de rendre impossible la tâche du nouveau ministère italien.

Les artistes du Nord et du Pas-de-Calais

AU SALON.
 Correspondance particulière du Journal de Roubaix

II
 Les Sculpteurs

Paris, 10 mai.

Roubaix n'a que deux sculpteurs au Salon mais leurs envois font honneur à votre cité. M. André Laoust expose deux bustes d'homme, en bronze, les portraits de MM. G. et V. P.

L'artiste les a travaillés d'une main ferme et expérimentée, avec une grande correction de lignes et une certaine ampleur d'aspect qui produit une excellente impression. Je pense qu'ils doivent être une ressemblance parfaite. La tête d'étude, plâtre de M. Eug. Ollé, d'une assez bonne venue, un peu mou de modelé peut-être, mais avec des parties qui rachètent par leur bonne facture, la faiblesse relative de ses aires. C'est un effort très-conscientieux dont il convient de tenir compte.

Lille fait bonne figure. Je signalerai tout d'abord un haut-relief d'un bel aspect, *Salomé*, par M. A. Cordeur, envoi de la Villa-Médicis. La femme nue se tient debout sur le corps de sa victime. Sa pose est nonchalante, gracieusement dessinée, un peu maniérée même, mais elle affecte une attitude serpentine qui caractérise très-heureusement le personnage. De plus, l'expression à la fois carressante et perfide, complète le type en ce qu'il offre d'étrange et de fascinateur. La facture est souple et d'une élégance académique très-réussie. C'est en quelque sorte du Bourgeois sculpté et cela plaît surtout au public féminin. La Jeanne d'Arc sur le bûcher du même artiste, excellentement comprise, produit également un bon effet.

M. Albert Daroc a fait le buste en marbre de M. Houdouy. C'est une belle œuvre expressive, ciselée avec un goût exquis et d'un physionomie absolument vivante. Je la préfère de beaucoup à son *Vulcan travaillant* qui, bien que puissant de pose et de geste, ne présente pas les mêmes qualités de travail sculptural, ni même le somme d'attention que l'artiste a mise à l'exécution de son buste. C'est également le cas de M. J. Printemps avec son *Hercule brisant sa Lyre*, grande statue qui vaut infiniment moins que son buste de femme, *Portrait de Mme D...*, travaillé en bronze, d'une justesse irréprochable et qui est vraiment une œuvre d'artiste habile et capable.

Son *Atteinte l'Amour*, statuette en marbre par Mme Valéry Gautier, est une jolie conception d'un effet très-gracieux bien qu'un peu raide. L'expression en est fine et dit bien ce que la petite figure symbolique veut dire.

Je signale en passant le groupe assez imposant de M. Hector Lemaire, *Charité romaine*, représentant ce fait anecdotique de la femme générale qui allait un vieillard prisonnier et mourant de faim. L'effort de l'artiste est visible mais le résultat n'est pas. Je trouve plus de réussite dans ses deux bas-reliefs pour le piédestal, symbolisant l'amour de la vérité et l'amour du bien de la nature. Mais je laisserai de beaucoup ce groupe un peu surmené pour le très remarquable buste d'une princesse italienne auquel M. Lemaire a donné un cachet original qu'il convient de louer sans réserve. C'est à la fois élégant et large, charnant et sévère, une belle œuvre, en somme.

Un enregistreur seulement les deux bustes à portraits un peu endormis de M. H. Gauquie, le médaillon portrait de M. Ed. Lepers et les médaillons en bronze